



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 6 juillet 2022

Date de convocation : 29 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Montigny-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2022/77 portant transfert des opérations d'aménagement de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) des Quatre Vaux sur le budget « Zone d'Activités Économiques »

Membres présents (53 titulaires et 4 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, FLINOIS Alain (S), DUDANT Pierre-Henri, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, LESNE-SETIAUX Monique, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres ayant donné procuration (7) : GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à RIBES-GRUERE Laurence, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, MERIAUX Christelle à LEONARD Julien, QUONIOU Henri à HENNEQUART Michel

Membre excusé (1) : PLATEAU Marc

Membres absents (9) : WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, MOEUR Sébastien, TRIoux COURBET Sandrine, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, RICHEZ Jean-Pierre, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Secrétaire de séance : HERBET Yannick

Délibération 2022/77 portant transfert des opérations d'aménagement de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) des Quatre Vaux sur le budget « Zone d'Activités Économiques »

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Tome II, Titre 1, Chapitre 1, §2.2.1.1. Les opérations d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus à des opérateurs économiques,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Tome II, Titre 1, Chapitre 1, §2.2.1.1 et la circulaire interministérielle n°FCPE1602199C du 10 juin 2016, ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers,

Considérant que la collectivité peut regrouper l'ensemble des opérations au sein d'un seul budget annexe à condition de mettre en place un suivi extra-comptable,

Considérant que ce budget doit être tenu selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et être assujéti à la TVA,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **De modifier la dénomination du Budget Annexe « ZAC Vallée Hérie » en « Zone Activités Économiques »,**
- **De transférer les opérations d'aménagement de la Zone des Quatre Vaux au sein de ce budget,**
- **De préciser que le budget sera tenu selon les dispositions de la M14, dispense de la présentation croisée nature fonction en cas de vote par nature dès lors que l'activité est monofonctionnelle,**
- **De préciser que le budget est soumis à la TVA.**

Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 11/07/2022

Publication le 12/07/2022

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme

Le Président de séance,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional

Serge SIMEON

GAZC
Association d'Aménagement
Caudrésis-Catésis

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.